

Comités du Conseil des gouverneurs



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

COMITÉ DE FINANCE

NATURE : Comité permanent du Conseil des gouverneurs. Cf. Article 22. *Statuts et règlements*.

MANDAT : Les attributions du Comité de finance sont les suivantes :

- a) étudier et analyser les prévisions budgétaires, proposer à la direction les correctifs et en recommander l'approbation au Conseil des gouverneurs;
- b) établir les paramètres pour les comités de négociations des conventions collectives;
- c) étudier et analyser les diverses conventions collectives négociées pour recommandation au Conseil des gouverneurs;
- d) établir et approuver les conditions d'emploi, les échelles de salaires et les niveaux d'augmentation des salaires du personnel non syndiqué;
- e) entériner les engagements majeurs pour l'achat de biens et de services, dans les limites des budgets approuvés par le Conseil des gouverneurs.

NOMBRE : 5 membres du Conseil des gouverneurs.

QUORUM : 3 membres.

DURÉE DU MANDAT : 3 ans.

<u>COMPOSITION</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
Doucet , Edith	Présidente du CGV	D'office
Frenette , Denise	Membre du CEX, élue par le CEX	2021 03 – 2024 03
LeBreton , Samuel.....	Membre externe ¹ du CGV, élu par le CGV	2020 09 – 2023 09
Prud'homme , Denis	Recteur et vice-chancelier	D'office
Thériault , Chantal	Membre externe ¹ du CGV, élu par le CGV	2019 12 – 2022 12
<u>présidence²</u>		

¹ Qui n'est ni employée ou employé, ni étudiante ou étudiant de l'Université

² Le Conseil des gouverneurs nomme la présidence parmi les membres externes du Conseil

COMITÉ D'APPEL POUR CAUSE DISCIPLINAIRE MAJEURE

NATURE : Le Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure est un comité permanent qui relève du Conseil des gouverneurs. Les décisions du Comité sont sans appel. Cf. Article 95 *Statuts et règlements*.

MANDAT : Plus concrètement, le Comité entend et tranche en appel tout grief déposé par une étudiante ou un étudiant à la suite de son exclusion, de sa suspension ou de sa non-réadmission en raison d'une infraction à un règlement disciplinaire faisant partie des règlements généraux de l'Université, à un arrêté municipal ou à une loi provinciale ou fédérale.

REMARQUES : Tout membre du Comité se trouvant en conflit d'intérêts, pour quelque raison que ce soit, doit se désister.

NOMBRES : 5 membres

QUORUM : 4 membres

DURÉE DU MANDAT : Indéterminée; le mandat des membres nommées prend fin dès qu'il y a perte de qualité.

<u>COMPOSITION</u>	<u>QUALITÉ</u>	<u>PÉRIODE D'EXERCICE</u>
Bossé, Étienne	Membre du CGV¹, élu par le CGV	Indéterminée
Chiasson, Marc-Antoine.....	Membre du CGV ¹ , élu par le CGV	Indéterminée
Doucet, Edith <u>présidente</u>	Présidente du CGV qui assume d'office la présidence	D'office
Doumbia, Kassim.....	Membre du CGV ¹ , élu par le CGV	Indéterminée
LeBreton, Samuel.....	Membre du CGV ¹ , élu par le CGV	Indéterminée

¹ Membre du Conseil des gouverneurs (excluant les employées, employés, les étudiantes, étudiants de l'Université).